



Municipalité d'Amherst

## AVIS PUBLIC

### RÔLE DE PERCEPTION

À tous les contribuables de la Municipalité du canton d'Amherst

AVIS public est donné par le soussigné, greffier-trésorier, suivant la dernière imposition des taxes, le rôle de perception est complété et déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti;

Que toutes personnes dont les noms y apparaissent comme sujets au paiement desdites taxes, arrérages ou autres deniers sont tenues de les payer dans les 30 jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

Donné à Amherst, ce 16<sup>e</sup> jour de janvier 2025.

---

Martin Léger, Directeur général

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre huit et seize heures, le seizième jour du mois de janvier deux mille vingt-cinq.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16<sup>e</sup> jour de janvier 2025.

---

Martin Léger, Directeur général